

Département du Calvados

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
HONFLEUR**



Élaboration du P.L.U.

Annexes sanitaires

NOTICE

Note récapitulative de la situation actuelle du système d'assainissement du canton de HONFLEUR.

HONFLEUR (VASOUY) : la plus grande partie de la commune est raccordée à l'assainissement collectif (36 km de réseau de collecte et 12 postes de refoulement des eaux usées). L'exploitation est confiée à la société SAUR. Les eaux usées sont dirigées et traitées à la station d'épuration du SIVOM dimensionnée pour 26 000 Equivalent Habitant)

Prochainement sera rattachée au réseau d'assainissement collectif la zone industriale portuaire. Depuis le zonage réalisé en 2001, les habitations de la route de Trouville sur Vasouy ont également été desservies par un réseau de collecte des eaux usées. Seuls les quartiers du secteur du chemin du Vallon et des Bruyères sur Vasouy sont restés en assainissement non collectif. (Environs 350 foyers)

En 2012, une non-conformité de la STEP de Honfleur a été constatée en raison du non respect des obligations de rendement sur le paramètre phosphore. Aujourd'hui, cette non-conformité a été levée puisque des actions correctives et préventives ont été prises à savoir l'installation d'une nouvelle climatisation dans le local électrique permettant d'éviter une surchauffe des équipements. S'agissant de l'observation portant sur le défaut de déclaration de non-conformité du paramètre phosphore, la collectivité s'en est expliquée par courrier en réponse aux services de la DDTM.

LA RIVIERE SAINT SAUVEUR : la commune a délégué sa compétence assainissement collectif au SIVOM. L'exploitation est confiée à la société SAUR. Le bourg, la route de Rouen, quartier du poudreux, chemin du banc, Honnaville sont en assainissement collectif. Les eaux usées sont collectées et traitées à la station d'épuration du SIVOM. Le reste du territoire communal est en assainissement non collectif. (environ 200 foyers). En 2001, le secteur de la Vallée d'Ingrès a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour être raccordé au réseau collectif d'assainissement. Les travaux sont programmés pour la fin 2014, début 2015.

GONNEVILLE SUR HONFLEUR : la commune a délégué sa compétence assainissement collectif au SIVOM. L'exploitation est confiée à la société SAUR. Le bourg, le quartier de Prêtreville et récemment le chemin des Monts sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif. Les eaux usées sont collectées et traitées à la station d'épuration du SIVOM. Le reste de la commune est en assainissement non collectif. (Environ 230 foyers)

EQUEMAUVILLE : la commune exerce sa compétence réseau d'assainissement collectif qui est gérée selon le mode d'affermage, confié à la société Lyonnaise des eaux. Le réseau de collecte de la commune est raccordé à celui de la commune de HONFLEUR au niveau de la côte d'Equemauville. Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration du SIVOM. Le bourg et une partie de la côte de Grâce sont traités en assainissement collectif, le reste de la commune est en assainissement non collectif. (Environ 240 foyers)

GENNEVILLE : la commune a délégué sa compétence assainissement collectif au SIVOM. L'exploitation est confiée à la société SAUR. Depuis 2014, la commune de GENNEVILLE est équipée d'une station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux qui permet de traiter 885 équivalents habitants (EH). Les quartiers du bourg, le lotissement des pommiers, le lotissement communal sont desservis par un réseau d'assainissement collectif. Le chemin de la Briquerie est désormais lui aussi raccordé au système d'assainissement collectif de la commune. Le reste est en assainissement individuel (Environ 220 foyers)

BARNEVILLE LA BERTRAN : la commune a délégué sa compétence assainissement collectif au SIVOM. Néanmoins, BARNEVILLE est, à ce jour, en assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire communal. La commune a souhaité que le SIVOM se charge de réaliser l'étude de faisabilité d'un assainissement collectif pour le bourg, l'auberge de la Source et le chemin des MESLIERS. (Environ 80 foyers)

ABLON : l'assainissement de la commune est géré selon le mode de la régie. La commune est équipée d'un lagunage naturel vers lequel sont dirigées les eaux usées du bourg. Aujourd'hui, la station d'épuration est saturée, une étude de faisabilité est en cours pour porter sa capacité à 800 Equivalent Habitant au lieu de 480 EH actuel. À noter que le secteur projeté en assainissement collectif sur le plan de zonage est aujourd'hui réalisé.

Le reste de la commune est en assainissement non collectif. (Environ 300 foyers)

CRICQUEBOEUF : la plus grande partie de la commune est desservie par un assainissement collectif dont la compétence a été transférée au SIVOM début janvier 2013. Par ailleurs, la commune a passé une convention de raccordement avec la communauté de communes Cœur Côte Fleurie via les communes de VILLERVILLE et de SAINT GATIEN DES BOIS pour être autorisée à se raccorder à la station d'épuration de Touques. L'exploitation est confiée à la société VEOLIA. Seuls les hameaux épars restent en assainissement non collectif. (Environ 95 foyers)

SAINT GATIEN DES BOIS : la commune exploite en régie son réseau d'assainissement collectif, qui reprend l'essentiel du bourg. Elle a passé une convention avec la communauté de communes Cœur Côte Fleurie pour que ses effluents soient traités par la station d'épuration de Touques. Le reste de la commune (et notamment le domaine du Mont Saint Léger) est en assainissement non collectif. (Environ 375 foyers)

PENNEDEPIE : Une étude avait été réalisée pour appréhender la faisabilité de raccorder les hameaux du Bourg et de la Planche de Pierre au réseau d'assainissement collectif des communes voisines. Suite au zonage d'assainissement de 2001 la commune a maintenu pour l'ensemble de son territoire communal l'assainissement non collectif. (Environ 130 foyers)

LE THEIL EN AUGE : L'ensemble du territoire communal est en assainissement non collectif. (Environ 70 foyers)

QUETTEVILLE : L'ensemble du territoire communal est en assainissement non collectif. (Environ 190 foyers)

FOURNEVILLE : En 2001, le zonage d'assainissement avait proposé la création d'un assainissement collectif pour le secteur du Bourg. Aujourd'hui ce projet n'a pas évolué et l'ensemble du territoire communal est en assainissement non collectif. (Environ 170 foyers)

En 2001, suite à l'avis du commissaire enquêteur, chaque commune a délibéré sur le schéma directeur d'assainissement réalisé par le cabinet SOGETI. Aujourd'hui, suite à l'évolution de certains projets d'assainissement et aux évolutions d'urbanisation, le SIVOM va engager la révision de ce zonage pour l'ensemble des communes. Les conclusions de cette révision sont attendues pour mi 2015.

SPANC : service public d'assainissement non collectif. Le SPANC a été créé au cours de l'année 2005. Il réalise les missions obligatoires et notamment :

- Le contrôle de conception et l'autorisation des filières d'assainissement pour toutes les constructions soumises à l'assainissement à la parcelle
- Le contrôle systématique de toutes les installations individuelles. Sur 2700 installations estimées, 2300 ont été contrôlées à ce jour. Environ 300 contrôles restent à réaliser. Précisons que depuis le 1er janvier 2011, le contrôle systématique avant vente est obligatoire.

- Par ailleurs, le SPANC a mis en place une opération collective de réhabilitation des installations obsolètes, dont les propriétaires font le choix de confier les travaux à la communauté de communes. Cette procédure permet aux particuliers d'accéder aux aides de l'Agence de l'Eau. Environ 90 réhabilitations ont été menées jusqu'à aujourd'hui, l'objectif est d'en réaliser au moins une trentaine tous les ans. Depuis juillet 2014, les travaux de réhabilitation réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau. La Communauté de Communes tient alors le rôle de relais financier (perception et versement des subventions accordées) et assure une mission d'assistance technique auprès des usagers.

CONTEXTE GENERAL ET STRUCTURE DES SYSTEMES AEP DE LA CCPH

CONTEXTE GENERAL DE LA CCPH

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur est composée de 13 communes, pour une population de 17 266 habitants (population légale 2011 dont 8 125 pour Honfleur): elle regroupe les communes de Honfleur, La-Rivière-Saint-Sauveur, Ablon, Genneville, Quetteville, Le-Theil-en-Auge, Fourneville, Gonnehville-sur-Honfleur, Equemauville, Pennedepie, Barneville-La-Bertran, Cricqueboeuf, Saint-Gatien-des-Bois.

En Janvier 2011 une étude sur l'optimisation de la production sur le secteur de Honfleur menée par les services de la DDTM du Calvados a démontré que la mise en œuvre d'une structure intercommunale à l'échelle des communes alimentées par le réseaux AEP utilisant les ressources en eaux du secteur péri-urbain de Honfleur demeurait une solution cohérente sur un plan technique et financier.

Notamment l'extension du SAEP de Gonnehville sur ce territoire permettait de simplifier les échanges d'eau entre collectivités qui jusqu'à présent ne disposaient pas d'indicateurs pertinents. L'étude a rappelé que les infrastructures techniques en place ne constituaient pas un frein à l'élargissement du syndicat existant compte tenu des possibilités d'échanges d'eau déjà effectives.

De même le regroupement de ces communes permettait d'une part la sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau et d'autre part la mise en place, à moyen terme, d'une tarification unique sur le territoire.

Depuis la mise en place, par arrêté préfectoral du 7 juillet 2014 du syndicat de production et de distribution des sources de Cresseveuille qui regroupe 7 communes, la distribution de l'eau est assurée de la façon suivante sur le territoire:

Pour le SIVU de Cresseveuille :

- Honfleur, La Rivière Saint-Sauveur, Equemauville, Gonnehville-sur-Honfleur, Fourneville et Pennedepie (secteur Ouest) dont la gestion est assurée par la S.A.U.R.
- Barneville La Bertran et Pennedepie (secteur Est) gérées en régie directe,

Pour le reste du canton :

Une partie du S.I.A.E.P. de Saint-Benoit d'Hebertot, comprenant les communes de Genneville, Quetteville et Le Theil en Auge. Sa gestion est assurée par la S.A.U.R.

- Saint Gatien des Bois, Ablon, communes indépendantes, gérées en régie directe
- Cricqueboeuf, commune indépendante dont la gestion est assurée par la S.E.T.D.N

Ces différentes collectivités sont alimentées par 10 captages ou ensembles de captages, dont 8 sont situés à l'intérieur de la CCPH, et un point d'achat au Syndicat Mixte du Nord Pays d'Auge (SMNPA).

A noter que le syndicat de production et de distribution des sources de Cresseveuille travail actuellement sur la mise en place d'un seul contrat d'affermage pour assurer la gestion technique des unités de production et le réseau de distribution de son périmètre.

Le dossier de Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable est aujourd'hui en cours d'instruction. Dès à présent, le marché public de travaux peut être lancé suite à l'étude menée par le maître d'œuvre (cabinet Sogeti). Cependant, compte tenu de la filière de traitement retenue par les services sanitaires (ARS) à savoir un procédé d'ultrafiltration pour respecter une eau traitée sous le seuil des 0,1 NTU, l'investissement s'élève à plus de 4 M d'€.

Le montant conséquent des travaux conduit les représentants du SIVU à temporiser l'opération en attente des conclusions du schéma directeur engagé par le syndicat Nord Pays d'Auge. Ce schéma devrait statuer sur les possibilités futures d'approvisionnement du secteur honfleurais par le syndicat augeron.

Les capacités d'approvisionnement en eau potable des 7 communes du secteur de Honfleur, seront assurées par les volumes de stockage d'eau traitée par la future station d'une part et l'approvisionnement programmée par le schéma directeur du syndicat NPA d'autre part.

Le dimensionnement de la nouvelle station permettra par ailleurs le traitement d'eau issue de nouvelles sources si besoin. Néanmoins, eu égard à la consommation actuelle et à l'utilisation de l'eau brute des anciennes sources de Saint Léonard pour l'alimentation en eau industrielle de la zone portuaire, aucune investigation sur de nouvelle ressources n'est actuellement engagée.

Début 2015, une étude générale sur le bassin d'alimentation de captage d'eau du secteur sera menée et permettra d'identifier la potentialité des ressources du bassin hydrologique tout en identifiant les opérations de préservation de la ressource à mettre en œuvre sur ce périmètre.

Enfin le SIVU engage dès à présent un diagnostic du réseau de distribution existant pour en améliorer les rendements.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR

SCHEMA DIRECTEUR A.E.P.

Les caractéristiques principales de ces collectivités sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Collectivités	Nombre total d'abonnés	linéaire du réseau (km)	volumes produits (m ³ /an)	Volumes distribués (m ³ /h)	Volumes consommés (m ³ /an)
Honfleur	4 055	91	1 297 481	1 259 104	901 387
Equeauville	630	29	0	156 802	102 732
Pennedepie (saur)	128	8	0	20 088	19 607
La Rivière Saint Sauveur	792	14	103 220	103 220	71 478
SAIEP de Gonnehville sur Honfleur	857	46	0	144 851	113 107
SIAP de Saint Benoit d'Hébertot Gennerville - Quetteville et le Theil en Auge (sauf pour les données réseaux, V produits et V distribués)	710	135	338 703	234 138	78 338
Barneville La Bertran	87	8	0	17509	9879
Pennedepie - Criqueboeuf (VEOLIA)	160	28			40501
Ablon	536	27	78320	79038	65141
Saint Gatien des Bois	616	98	129732	122989	93530
Total CCPH	8 571	484	1 947 456	2 137 739	1 495 700

Tableau : résumé des caractéristiques principales des collectivités de la CC du Pays de Honfleur

NB : les données sont de l'année 2013, sauf à Saint Gatien, Barneville et Ablon.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR
SCHÉMA DIRECTEUR A.E.P.

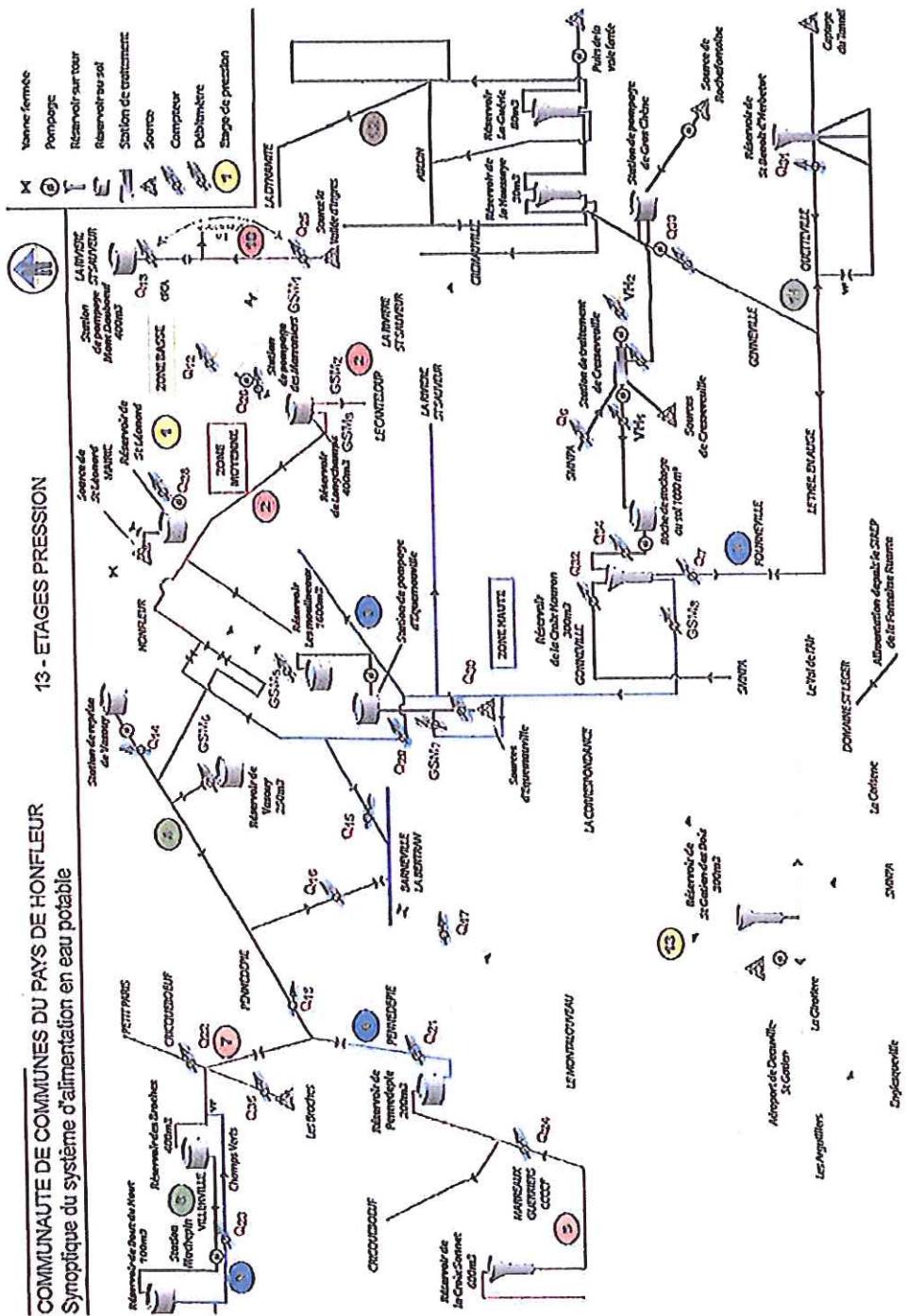
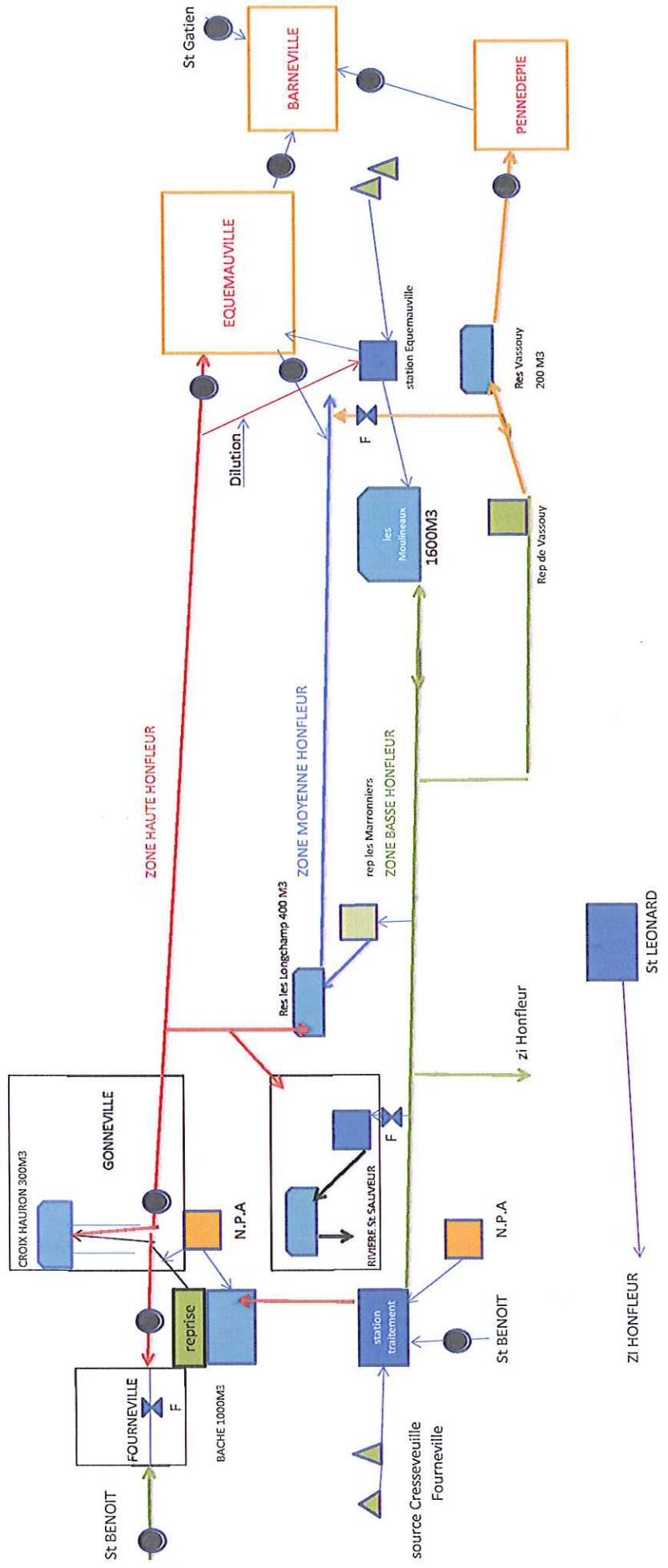


Figure 2 : synoptique des systèmes AEP constituant la CCPH : 13 étages de pression

SAEP des sources de CRESSEVEUILLE



- Vannes
- station de reprise
- réservoir
- station de production
- source
- compteur

D.Leveau le 29/10/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR
SCHÉMA DIRECTEUR A.E.P.

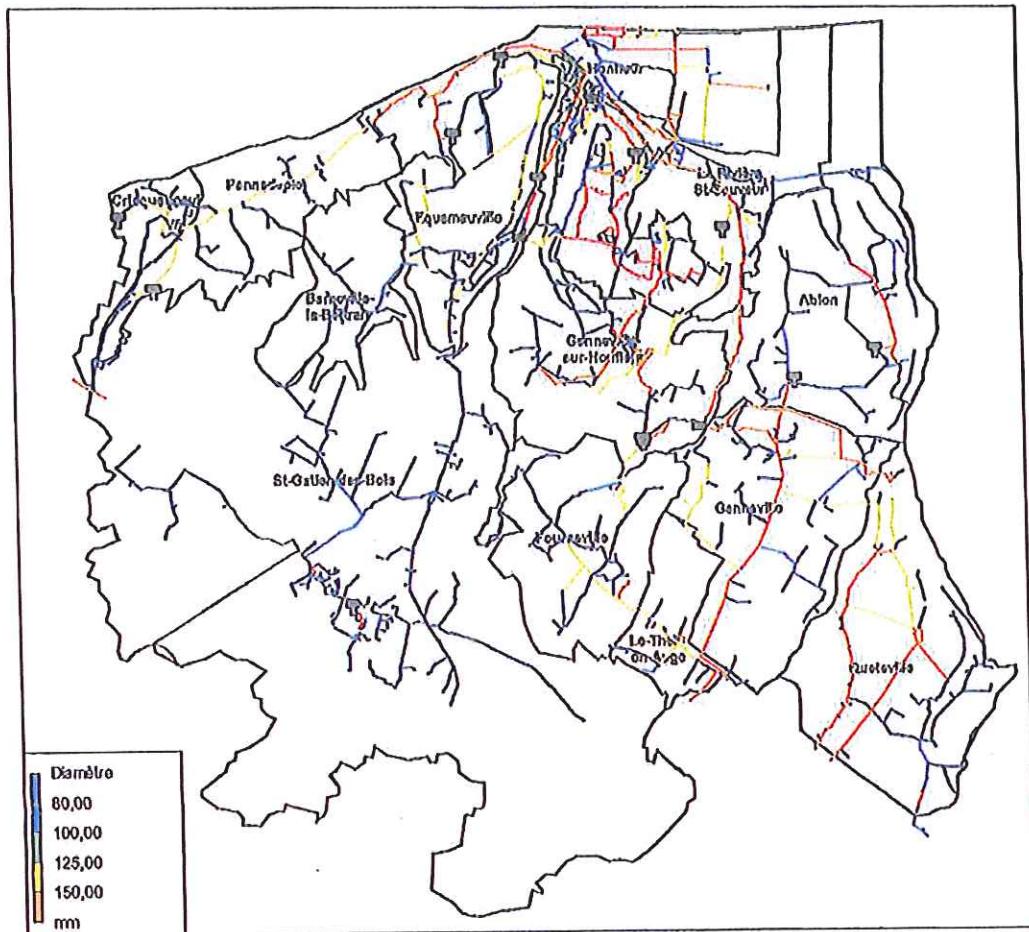


Figure 15 : carte du tracé des conduites du réseau modélisé (couleurs par classes de diamètre)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR
SCHÉMA DIRECTEUR A.E.P.

Zone de collecte : étagages de production	Zone de collecte : secteur de distributions	Sécurité actuelle						Besoins futur						Ressources actuelles et futures					
		Total JN	Total JP	Total JLN	Part projets CCPH	Total JP	Total JLN	Total JP	Total JLN	Stockages	Midi : total	Nuit : total	Midi : détail	Nuit : total	Midi : détail	Nuit : total	Midi : détail	Description	
G : Vers CECIA		255	472	628	61%	1.205	1.205	2.012	2.141	3.219	1.700	1.700	3.403	3.403	3.403	3.403	Source de Saint-Amand et abandonnés		
H : Honfleur bas Ouest	A : Centre de Honfleur bas	1.220	1.801	1.338	5%	44	47	71	71	104	400	400	1.200	1.200	1.200	1.200	Source des Mésanges		
I : Honfleur bas Q12	B : Zone périurbaine	3	5	33	33%	85	15	392	392	627	400	400	1.167	1.167	1.167	1.167	Estivage du SMNPA à la Crèche Neuve		
J : Carré du Loup	E : Carré du Loup	272	435	328	67%	52	52	447	447	551	21	21	4.374	4.374	4.374	4.374	Zalivage du SMNPA à Chateaudoué (Vieux Chêne)		
K : Centre Honfleur moyen	F : Centre Honfleur moyen	659	1.071	948	98%	985	985	1.517	1.517	5.651	24	24	7.200	7.200	7.200	7.200	Reculage de Fontaine Gourbier		
L : Honfleur Haut	G : Honfleur Haut	527	627	592	99%	995	2.003	2.205	2.205	5.227	1.300	1.300	7.200	7.200	7.200	7.200			
M : Honfleur Haute	H : Esquermesville	19	39	21	4%	4	34	659	659	859	1.300	1.300	2.200	2.200	2.200	2.200			
N : Honfleur Haut	I : Esquermesville-Saint-Pierre	402	642	412	76%	76	527	556	556	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500			
O : Honfleur Haut	J : Vaucelles et Peaufondciple Est	37	60	229	58%	58	527	342	342	556	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500			
P : Honfleur Haut	K : Esquermesville-Pommeraie	17	28	19	2	2	2	205	205	205	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200			
Q : Honfleur Haut	L : Fournet-Saint-Pierre	19	39	102	153%	153	122	422	422	659	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200			
R : Honfleur Haut	M : Brochots - Chateaudoué	22	39	28	6%	6	25	5	25	400	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200			
S : Honfleur Haut	N : Petit Paris	12	20	15	15%	15	2	23	23	45	72	72	400	400	400	400			
T : Honfleur Haut	O : Champs Verts	13	22	16	2%	2	23	15	15	40	40	40	400	400	400	400			
U : Honfleur Haut	D : Rives de Saint-Sauveur	271	424	428	2%	659	436	658	658	658	600	600	600	600	600	600	600	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
V : Honfleur Haut	E : Rives de Saint-Sauveur	271	424	428	2%	659	436	658	658	658	600	600	600	600	600	600	600	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
W : Honfleur Haut	F : Rives de Saint-Sauveur	271	424	428	2%	659	436	658	658	658	600	600	600	600	600	600	600	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
X : Honfleur Haut	G : Rives de Saint-Sauveur	271	424	428	2%	659	436	658	658	658	600	600	600	600	600	600	600	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
Y : Honfleur Haut	H : Rives de Saint-Sauveur	271	424	428	2%	659	436	658	658	658	600	600	600	600	600	600	600	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
Z : Honfleur Haut	I : Rives de Saint-Sauveur	271	424	428	2%	659	436	658	658	658	600	600	600	600	600	600	600	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
AA : Honfleur Haut	J : Rives de Saint-Sauveur	271	424	428	2%	659	436	658	658	658	600	600	600	600	600	600	600	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
BB : Honfleur Haut	CC : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
CC : Honfleur Haut	DD : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
DD : Honfleur Haut	EE : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
EE : Honfleur Haut	FF : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
FF : Honfleur Haut	GG : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
GG : Honfleur Haut	HH : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
HH : Honfleur Haut	II : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
II : Honfleur Haut	JJ : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
JJ : Honfleur Haut	KK : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
KK : Honfleur Haut	LL : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
LL : Honfleur Haut	MM : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
MM : Honfleur Haut	NN : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
NN : Honfleur Haut	OO : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
OO : Honfleur Haut	PP : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
PP : Honfleur Haut	QQ : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
QQ : Honfleur Haut	RR : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
RR : Honfleur Haut	TT : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
TT : Honfleur Haut	UU : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
UU : Honfleur Haut	VV : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
VV : Honfleur Haut	WW : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
WW : Honfleur Haut	XX : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
XX : Honfleur Haut	YY : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
YY : Honfleur Haut	ZZ : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
ZZ : Honfleur Haut	AA : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
AA : Honfleur Haut	BB : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
BB : Honfleur Haut	CC : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
CC : Honfleur Haut	DD : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
DD : Honfleur Haut	EE : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
EE : Honfleur Haut	FF : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
FF : Honfleur Haut	GG : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
GG : Honfleur Haut	HH : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
HH : Honfleur Haut	II : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
II : Honfleur Haut	JJ : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
JJ : Honfleur Haut	KK : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
KK : Honfleur Haut	LL : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
LL : Honfleur Haut	MM : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
MM : Honfleur Haut	OO : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
OO : Honfleur Haut	PP : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000	2.000	2.000	2.000	EDD Source de la Vallée d'Ifs	
PP : Honfleur Haut	QQ : Honfleur Haut	253	421	306	83%	489	306	552	552	552	552	552	552	2.000					

2°) Bilan besoins/ressources

Le schéma directeur avait déjà anticipé les projets de développement des communes de la CCPH et les consommations d'eau correspondantes.

Le tableau ci-après matérialise le résultat des simulations, en mettant au regard l'un de l'autre les besoins actuels, futurs, et les ressources mobilisables.

Un certain nombre d'actions a alors été proposé, parmi lesquelles prioritairement :

a) Amélioration de la performance des réseaux et diminution des volumes perdus.

A titre indicatif, il a été estimé que le gain de 6 points du rendement (72% à 78%) apporte une économie de 1 393 m³/j. (non prise en compte dans les chiffres du tableau). Il est bien compréhensible que cette action ne pourra porter ses fruits qu'au fil du temps, au fur et à mesure des changements de canalisation dans les secteurs que les détections de fuites auront individualisées.

Cependant, les délais de mise en œuvre de cette action sont à la mesure de l'échéance d'un PLU. En effet, les DSP récemment attribuées (notamment Honfleur en 2008) comprennent un objectif chiffré de rendement (80%).

b) Réutilisation de la source Saint Léonard pour de l'eau industrielle.

Cette source dispose d'un débit important (2 000 m³/j)) et d'une bonne qualité, cependant il n'est pas possible d'établir un périmètre de protection réglementaire, du fait de sa situation en plein centre ville.

Il est donc proposé de mettre en place un réseau simplifié de distribution d'eau brute, notamment à l'intention de la Société CECA, qui consomme actuellement près de 400 000 m³/an d'eau potable, alors que plus de 90% sont des eaux industrielles.

Cette action a d'ores et déjà été mise en œuvre par la Ville de HONFLEUR, ce qui entraîne une économie de consommation (donc une disponibilité supplémentaire) de 800 m³/j.

c) Sollicitation de ressources déjà existantes

Il s'agit de procéder à des achats d'eau auprès de syndicats disposant de ressources excédentaires :

* Syndicat de Saint-Benoît d'Hébertot – Dans la situation actuelle, 500 m³/j seraient mobilisables, par l'intermédiaire d'une canalisation déjà existante, arrivant à la station de Cresseveuille.

* Syndicat Ressources Nord Pays d'Auge – Ce syndicat fournit déjà aux collectivités du canton (via trois points de livraison) 726 m³/j, correspondant au débit sanitaire obligatoire pour renouveler l'eau quotidiennement dans les canalisations.

Il est en capacité, selon la demande, de fournir 1 300 m³/j, voire 1 600.

d) Recherche et mise en service de ressources nouvelles

Il existe une source (Fontaine Goubard) qui présente des capacités de débit et de qualité suffisantes (des études ont déjà été faites) pour permettre une mise en exploitation assez facile.

Cette source est située gravitairement au-dessus de la station de Cresseveuille et pourrait y être aisément raccordée (un projet a d'ailleurs été établi dans les années 90).

Son débit est de l'ordre de 80 à 100 m³/h, elle pourrait constituer un apport de l'ordre de 800 m³/j.

c) Création de nouveaux réservoirs

Les capacités de stockage actuelles à divers endroits s'avèrent insuffisantes, notamment par rapport aux besoins journaliers.

Il est donc proposé de créer des réservoirs supplémentaires, notamment par exemple à la station de Cresseveuille, ce qui permettra de stocker l'eau traitée lorsque la production est supérieure à la consommation (actuellement le surplus est rejeté à la rivière).

f) Augmentation des capacités du Syndicat Ressources Nord Pays d'Auge

Ce Syndicat, constitué principalement à titre de sécurisation, détient actuellement des capacités non utilisées, ce qui lui permet de répondre à des demandes ponctuelles, type jour de pointe, épisodiquement utilisées par la région de Honfleur (de l'ordre de 50 000 m³/an).

Une demande a été présentée officiellement pour que le SRNPA augmente ses capacités de production, de manière justement à accompagner le développement de population prévu par le SCOT Nord Pays d'Auge.

Cette possibilité est assujettie à une modification statutaire, puis à la création de nouveaux forages dans la nappe de la Vallée de la Touques, et à une augmentation de la capacité de traitement de la station, toutes possibilités évoquées et rendues possibles dès l'origine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR
SCHÉMA DIRECTEUR A.E.P.

Nom de la ressource	Commune d'implantation	Collectivités desservies	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure des périmètres de protection	Volumes autorisés
2 sources de Cressacourville	Gonneville	Honfleur, Equeauville, Gonneville sur Honfleur.	Source captée, adduction gravitaire	En cours d'enregistrement au HA : 23/12/2002	3 700 m ³ /h
Source Saint-Léonard A et B	Honfleur	Honfleur	Source captée, adduction par pompage	Avis défavorable de l'HA : captage impréférable, la source étant située dans le bourg de Honfleur	170 m ³ /h
2 sources : « Moulinzaux » et « Pimont »	Equeauville	Equeauville et Honfleur	Source captée, adduction gravitaire et par pompage	Avanté Préfecture du 31/12/2002	1 200 m ³ /h
Source la Vallée d'Inges	La Rivière Saint-Sauveur	La Rivière Saint-Sauveur, Honfleur, Ablois	Source captée, adduction gravitaire	En cours d'enregistrement au HA : 31/12/2006	600 m ³ /h
Puits de la Voie Ferrée	Ablois	Ablois, La Rivière Saint-Sauveur	Source captée, adduction par pompage	Avis favorable HA 01/08/02 DUP 31/10/06	216 m ³ /j
Puits Bourg Saint-Gatien des Bois	Saint-Gatien des Bois	Saint-Gatien des Bois, Banneville la Berrue	Fosse, adduction par pompage	Enregistrement aux hypothèques 17/12/06	
Source de Rochefontaine	Gonneville	Honfleur, Gonneville, Thieil en Auge, Fauteville	Source captée	Avis défavorable HA : impréférable	
Source des Broches	Cricquebeuf	Cricquebeuf, Pennedepie	Source captée, adduction gravitaire	Arrêté de DUP 30/11/92. Enregistrement aux hypothèques 04/08/94	1 000 m ³ /h
Source des Broches				Avis favorable HA 02/11/98, renu 31/12/05 Procédure en cours (avis CODERT 22/04/08, DUP immédiatement)	720 m ³ /h 30 m ³ /h

Tableau 2 : état d'avancement de la procédure d'établissement des périmètres de protection des captages alimentant les collectivités de la CCPH et volumes autorisés

NB : HA est l'acronyme pour Hydrogéologue Agréé, DUP pour Déclaration d'Utilité Publique

SYSTEME DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA CCPH

La Communauté de Communes détient l'ensemble de la compétence déchets ménagers. A ce titre, elle organise la collecte, le tri, le transport et le traitement de tous les déchets des ménages, et sous certaines conditions, des déchets assimilés ménagers produits par les professionnels.

DECHETS PRIS EN CHARGE

Ordures Ménagères résiduelles (OMr) : ce sont les déchets ordinaires non recyclables provenant de la préparation des aliments et du nettoiemnt des habitations, débris de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers.

Collecte sélective : ce sont l'ensemble des emballages et matériaux d'emballages dont les ménages se défont après utilisation des produits qu'ils contenaient. Ils sont divisés en 3 flux : les corps plats (Papiers, cartonnettes), les corps creux (Briques Alimentaires, emballages métalliques et Bouteilles et Flaconnages en Plastiques) et les emballages en verre.

Déchets assimilés aux déchets ménagers : ce sont les déchets provenant de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services, des administrations et des activités de toute nature qui répondent à la définition des ordures ménagères et qui à ce titre peuvent être éliminés dans les mêmes installations que les déchets ménagers.

COLLECTE DES DECHETS

OMr : elles sont collectées au porte à porte selon des fréquences définies par le règlement de collecte (à minima 1 fois par semaine).

Collecte sélective : Pour chacun des 3 flux des colonnes d'apport volontaire sont disposées dans l'ensemble des communes du canton.

Les communes d'Ablon, Equemauville, Genneville, Honfleur-Vasouy, Pennedepie et La-Rivière-Saint-Sauveur disposent d'une collecte au porte à porte pour les flux des corps plats et creux. Chacun des 2 flux est collecté une semaine sur deux en alternance.

Déchèterie : cet équipement de collecte par apport volontaire, situé à l'entrée de la zone industrielle de Honfleur, est destiné à permettre l'élimination des déchets ménagers et assimilés qui ne peuvent être pris en charge dans le cadre des collectes par benne ou par apport volontaire des déchets dans les conteneurs collectifs de quartier (cartons (gros emballages), encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux...).

TRAITEMENT DES DECHETS

OMr : depuis le 1er Janvier 2012 elles sont incinérées au centre de valorisation énergétique d'ECOSTU'AIR dans la ZAC de Port Jérôme à St Jean de Folleville (76).

Collecte sélective : les flux de corps plats et de corps creux sont transférés au centre de tri de Pont-Audemer (27) afin d'être orientés vers les filières de recyclage adéquates.

Les emballages en verres sont transférés sur un centre de regroupement à Rots (14) avant d'être transportés vers les unités de recyclage.

Déchèterie : Les flux sont orientés vers des filières spécifiques afin d'assurer une valorisation matière (recyclage ou compostage) maximale.

Les flux non valorisables sont transportés vers le centre de stockage des déchets ultimes de Rogerville (76).

La CCPH a renouvelé l'ensemble de ses contrats de collecte depuis le 1er novembre 2012.